

**COMPTE-RENDU
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 JANVIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain LANDREAU, Maire

Date de convocation : 13 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : MMES POIRIER, BRETIN, CORMERAIS, GAZE, CHAPDELAIN, AUVINET
MM. AUGEREAU, AUVINET, PESLERBE, GATE, MAUDET, RAMBAUD et LANDREAU A., Maire.

Mme Caroline Auvinet a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour suite à l'action en justice d'un administré sur un dossier d'urbanisme.

Le conseil approuve l'ajout de ce point.

Approbation du compte rendu du 9 décembre 2021

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

1 – Approbation du PLUS (Plan Local Unique Santé et Social) entre la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Agence Régionale de Santé (ARS) D_2022_01

Le Pays de Mortagne a lancé un diagnostic, qui a permis de mettre en exergue des manques sur le territoire dans les champs de la santé, de l'accès aux soins, de la prévention, du handicap, de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, et de l'animation de la vie sociale.

Il en ressort un certain nombre d'actions qui sont compilées dans un Plan local unique santé et social dont les 5 axes sont les suivants :

Axe 1 : Améliorer les parcours de vie et de santé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Axe 2 : Renforcer l'accès aux soins et aux droits, favoriser l'exercice coordonné et lutter contre le renoncement aux soins

Axe 3 : Développer les actions de prévention, promotion de la santé dans un environnement favorable

Axe 4 : Soutenir et accompagner les jeunes, les enfants et leurs parents dans leur parcours de vie

Axe 5 : Améliorer l'accès aux services, favoriser les solidarités, le lien social et la participation à la vie locale

Le PLUS sera contractualisé pour la période 2022-2025.

Concernant la coordination du PLUS:

- la Convention Territoriale Globale sera coordonnée par la responsable du pôle Solidarité familles du Pays de Mortagne
- Le Contrat Local de Santé sera suivi par le développeur local Santé du pays de Mortagne
- La Charte avec les Familles sera assurée par la chargée de prévention Seniors du Pays de Mortagne

En ce qui concerne la gouvernance :

Les orientations et l'évaluation du PLUS sont validées par un comité de pilotage constitué d'élus et de partenaires.

Financement

La coordination est soutenue par un financement annuel de l'ARS et de la CAF.
La mise en place d'actions peut être soutenue par l'ARS, la CAF et la MSA.

Après présentation de ce plan, le Conseil Municipal, **VALIDE** à l'unanimité des membres présents le Plan Local Unique Santé et Social 2022-2025 et autorise Mr le Maire à signer les documents se rapportant au dossier PLUSS.

2- Vente des actifs de la boulangerie à Mr Christophe BOUTIN D_2022_02

Mr le Maire rappelle au conseil que la commune a racheté le matériel en juin 2018 pour la somme de 10 106€ TTC le matériel suivant laminoire, pétrin, chambres de pousse (2), trancheuse à pain, four rotatif, four à soles, vitrine et petits matériels suite à la mise en faillite de l'ancien boulanger.

Mr BOUTIN a repris la boulangerie en location au 1^{er} septembre 2019, n'ayant pas de prédécesseur, il s'est créé son fonds de commerce avec sa clientèle. Il a développé son activité avec la vente de pizza, de poulet roti, et à aussi créé un emploi.

Il souhaite aujourd'hui pouvoir racheter l'actif..

Monsieur le Maire rappelle que du matériel est déjà tombé en panne depuis, et que Mr BOUTIN la remplacé à sa charge.

C'est pourquoi Mr le Maire propose au conseil de céder l'actif pour la somme de 3 000 €. Le conseil souhaite que le montant de la location du bâtiment reste au montant actuel de 405 €.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** la vente de l'actif de la boulangerie à hauteur de 3 000 € et **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant et **VALIDE** le montant du loyer pour la location du bâtiment à hauteur de 405 € par mois.

3 – Contrat de prêt à usage avec un exploitant agricole D_2022_03

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition des parcelles A 231, A233, A 235, A 523, A524 et A 525 situées sur les communes de Saint-Martin-des-Tilleuls et Chanverrie.

Afin que ces parcelles soient entretenues, Monsieur le Maire propose au conseil de concéder à titre de prêt à usage gracieux et en conformité des articles 1875 et suivants du code civil les parcelles suivantes :

Commune de Saint-Martin-des-Tilleuls :

Section	N°	Surface initiale	N C	Lieu-dit
A	231	4 a 30 ca	Près	L'Audouiniere
A	232	8 a 80 ca	Près	L'Audouiniere
A	233	6 a 50 ca	Près	L'Audouiniere
A	235	43 a 10 ca	près	L'Audouiniere

Commune de la Verrie (Chanverrie) :

Section	N°	Surface initiale	N C	Lieu-dit
A	523	2 a 80 ca	Près	La Rouillere
A	524	7 a 00 ca	Près	La Rouillere
A	525	6 a 50 ca	Près	La Rouillere

Le Conseil Municipal, **VALIDE** le contrat de prêt à usage et **AUTORISE** Mr le Maire à signer les documents s'y rapportant.

4 – Division parcellaire parcelle A 1187

Ce point est retiré de l'ordre du jour, le géomètre ne nous a pas encore transmis les données.

5 – Convention d'honoraires avec un avocat (point ajouté à l'ordre du jour) D_2021_04

Monsieur le Maire informe le conseil de l'action en justice d'un administré relatif à un dossier d'urbanisme en lien avec la déclaration préalable n° DP 085 247 21 H0027.

Afin que la commune puisse se défendre, il convient de se faire assister par un avocat. Monsieur le maire présente les propositions d'honoraires de Maitre Bertrand VENDE, avocat spécialiste en droit public.

Le Conseil Municipal, **VALIDE** l'action en justice et **AUTORISE** Mr le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire et à signer la convention d'honoraires avec Maitre VENDE.

Points divers :

Débat obligatoire sur les garanties de protection sociale complémentaire : Monsieur le Maire présente les enjeux de la protection sociale complémentaire et informe le conseil de la date obligatoire de mise en place le 1^{er} janvier 2026.

Marchand ambulant : Le commerce les poêlées de Kevin sera présent le mercredi des semaines impaires pour proposer des plats à emporter.

Carnaval : Michel PESLERBE rappelle que le carnaval organisé par le conseil municipal des enfants aura lieu le samedi 26 février à 10h30 sur le thème des métiers.

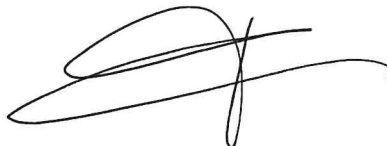
Prochain conseil : jeudi 24 février 2022

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

Le maire

The signature of the Mayor is written in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST-MARTIN' and a central emblem.

Le secrétaire de séance

The signature of the Secretary is a stylized, handwritten signature in black ink.